

République Française  
Département : VIENNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINTE-RADEGONDE

Séance du 23 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Valérie ROUGEON-SIMON, conseillère municipale suppléante de Sainte-Radegonde.

Date de convocation : 19 mai 2022

Nombre de conseillers en exercice : 8

Présents : Mesdames Kalinka TERROBA, Céline WIBAUT, Véronique FOUCHER, Valérie ROUGEON, Messieurs Pascal BELONCLE, Christophe DURAND, Franck WAXIN.

Excusés : Jérôme GADIOUX.

Secrétaire de séance : Véronique FOUCHER

**ORDRE DU JOUR**

- PV du 23/03/2022, du 30/03/2022, et 16/05/2022
- Délibération protocole du temps de travail
- Délibération fin de travaux aménagement extérieur ancienne école
- Délibération achat défibrillateur
- Délibération contrat de prestation SACPA
- Entretien de la réserve incendie à la Boutallerie
- Devis vérification des installations électriques
- Mise en sécurité au 17 La Touche
- Chemin des Philippières
- Questions diverses

## **PV DU 23/03/2022, DU 30/03/2022, ET DU 16/05/2022**

Les PV des trois derniers conseils municipaux du 23/03/2022, du 30/03/2022 et du 16/05/2022 ont été acceptés par tous les conseillers municipaux présents.

### **DELIBERATION PROTOCOLE DU TEMPS DE TRAVAIL**

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 (art. 47, II) a abrogé la disposition de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 qui permettait légalement aux collectivités de maintenir, sous certaines conditions, un régime de temps de travail dérogatoire à la règle des 1 607 heures.

La commune n'ayant que des employés à temps partiels, il n'y a aucun impact sur leur temps de travail. Mais, afin de vérifier la bonne application de cette loi par la Préfecture, un protocole sur le temps de travail de la commune a été établi et présenté au Comité Technique des Instances Paritaires du Centre de Gestion. Suite au retour favorable du comité Technique, le conseil municipal accepte à l'unanimité ce protocole du temps de travail.

### **ACHAT DEFIBRILLATEUR**

Suite au problème de son qui est apparu suite au changement des électrodes et de la batterie, Madame ROUGEON-SIMON présente le devis du défibrillateur de PHILIPS pour 797.59€ qui serait compatible avec le matériel déjà acheté. Après échange, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, ce devis.

### **AMENAGEMENT EXTERIEUR ANCIENNE ECOLE**

Madame ROUGEON-SIMON présente le devis de la deuxième partie des travaux d'aménagement extérieur de l'ancienne école. Après échange, il est convenu de contacter l'entreprise NEAU (Daniel Moquet) pour faire le point sur ce devis (changement d'affectation de certains postes ?) et d'interroger le département sur la subvention accordée à cet effet (report sur un autre projet ?).

### **MISE EN SECURITE AU 17 LA TOUCHE**

Suite à la demande de Madame DARTHOUT Marie-Christine du 15/03/2022 et suite à la vérification des lieux par l'ancien maire, une procédure contradictoire préalable à la prise d'un arrêté de mise en sécurité ordinaire a été faite le 12 avril concernant le logement du 17 La Touche. En effet, le bâtiment est en mauvais état : arrondissement du

mur et fissures, qui entraînent la chute de tuiles sur le passage commun avec Madame Darthout. Le propriétaire étant décédé, la vente de cet immeuble est gérée par l'agence La Bruyère à Chauvigny. L'avocat chargé de cette succession a assuré qu'un artisan allait intervenir pour sécuriser les lieux mais pas dans le temps imparti. Après échange, le conseil municipal décide de faire intervenir Jérôme Gadioux en tant qu'expert sur les lieux pour évaluer le risque.

### **ENTRETIEN RESERVE INCENDIE A LA BOUTALLERIE**

Madame ROUGEON-SIMON présente les photos qui ont été prise constatant l'état d'entretien urgent de cette réserve. Après échange, des devis doivent être demandés pour nettoyer cette réserve incendie.

### **DEVIS VERIFICATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES**

Après la présentation des devis de la SOCOTEC et de l'APAVE à des conseils municipaux antérieurs, le devis du Bureau Veritas est le moins cher : 347€ HT pour la vérification des installations électriques et de l'aire de jeux. Après échange, l'aire de jeux étant détériorée, il est décidé de se renseigner si des travaux de réfection peuvent être fait par la commune avant de faire ce contrôle.

### **DELIBERATION CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES SACPA**

Madame ROUGEON-SIMON présente le renouvellement des prestations de services de la SACPA pour un montant annuel de 417€51 pour les prestations suivantes :

- la capture et la prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique
- le transport des animaux vers le lieu de dépôt légal
- le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique

Après échange, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le renouvellement de ce contrat.

### **CHEMIN DES PHILIPPIERES**

Madame ROUGEON-SIMON présente le nouveau plan du géomètre qui valide l'échange de parcelle pour le chemin des Philippières. La procédure d'échange continue suite à l'avis favorable de l'enquête publique.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Madame TERROBA a souhaité des explications concernant le courrier de la préfecture répondant aux demandes de Madame FOUCHER et des autres conseillers.

Madame TERROBA présente trois lettres d'administrés mécontents de la situation qui a conduit à la démission du maire et des deux adjoints, dont une anonyme.

A 20H40, la séance est levée